

Mises à jour du 20 au 28 octobre 2020

Retour au travail ou arrêt de travail en l'absence de symptômes

Personne à risque de forme grave

Depuis le 15 octobre 2020, le dispositif de chômage partiel concerne à nouveau tous les facteurs de risques que les facteurs de risque de forme grave :

- Âge \geq 65 ans
- ATCD cardiovasculaires (HTA compliquée, AVC, coronaropathie, chir cardiaque),
- Insuffisance cardiaque NYHA III ou IV
- Diabète chronique non équilibré ou avec complications, Pathologie respiratoire chronique
- Dialyse
- Cancer sous traitement (hors hormonothérapie)
- Immunodépression
- Cirrhose \geq stade B
- Obésité IMC $>$ 30
- Grossesse à partir du 3ème trimestre

Si la personne ne souhaite pas reprendre le travail, et lorsque le télétravail est impossible : chômage partiel (si salarié) ou arrêt de travail (si non salarié).

Modalités :

> Si la personne est salariée du privé, son médecin traitant ou à défaut un médecin de ville lui délivre un certificat d'isolement sur le modèle suivant (sans date de terme) : « Par la présente, je certifie que M/Mme X doit, compte-tenu des recommandations sanitaires, respecter une consigne d'isolement le conduisant à ne plus pouvoir se rendre sur son lieu de travail ». Cette procédure peut être réalisée par voie de téléconsultation auquel cas le médecin adresse le certificat à l'assuré (par mail ou courrier) afin que celui-ci puisse le communiquer à son employeur.

> Pour les autres catégories : arrêt de travail de préférence en ligne sur AmeliPro.

Arrêt de travail patients Mesures exceptionnelles liées au Covid-19 FAQ

<https://www.ameli.fr/seine-et-marne/medecin/actualites/mesures-exceptionnelles-liees-au-covid-19-une-faq-pour-les-professionnels-de-sante>

Tests RT-PCR et détection antigénique du virus

Etat d'urgence sanitaire jusqu'au 31 décembre 2020

Les dispositifs de diagnostic in vitro de détection antigénique du virus SARS-CoV-2 sont délivrés gratuitement par les pharmacies d'officine aux médecins et infirmier et **l'examen est coté C 2** (et V 2 s'il est réalisé à domicile)

JORF n°0262 du 28 octobre 2020 Texte n° 21

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042469123>

Identifier les tableaux suspects

Cas possible

Personne présentant des signes cliniques évocateurs de la COVID-19.

Distinguer la grippe de la COVID-19: dans quelles situations et avec quels tests ?

HAS Communiqué de presse - 21 octobre 2020

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3213581/fr/distinguer-la-grippe-de-la-covid-19-dans-quelles-situations-et-avec-quel-tests

« Contact Covid » téléservice élaboré par l'Assurance Maladie

L'Assurance Maladie adapte ses modalités de contact tracing

Ameli 27 octobre 2020

<https://www.ameli.fr/seine-et-marne/medecin/actualites/assurance-maladie-adapte-ses-modalites-de-contact-tracing>